



SEN-école

**1, avenue de la République
78800 Houilles**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2017

Association SEN-école

Présidente : Mme Christine HELAINE
Secrétaire : Mme Camille LEPERE
Trésorière : Mme Sylvie GRUNENBAUM

Le 26 septembre 2017 à 12 heures, les membres de l'Association se sont réunis à Paris. L'Assemblée est présidée par Mme Christine HELAINE en sa qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Evelyne SENTENAT en remplacement de Mme Camille LEPERE qui a présenté sa démission.

La Présidente constate que 14 membres sont présents ou représentés et que 10 personnes ont donné leur pouvoir ; le nombre de voix est ainsi de 24. Madame la Présidente constate alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité absolue.

Le nombre d'adhérents est de 47.

Présents : Christine HELAINE, Hedi BEN SEDRINE, Sandrine BOISSET, Sylvie BOISSONEAU, Raymond CERISIER, Elisabeth DUFAY, Eric GAULMIN, Camille LEPERE, METAY Françoise, Olivier PELRAS, Christiana PETER, Adeline SANGU, Evelyne SENTENAT, Patrick VILLENEUVE

Ordre du jour

- Présentation du bureau
- Election du bureau
- Comptes 2016-2017
 - Réalisations 2016-2017
 - Projets 2017-2018
- Montant de la cotisation 2017-2018

Au vote à main levée il a été procédé à l'élection des membres du bureau. Sont élues à l'unanimité :

Présidente : Mme Christine HELAINE
Secrétaire : Mme Evelyne SENTENAT en remplacement de Mme Camille LEPERE,
démissionnaire
Trésorière : Mme Sylvie GRUNENBAUM

Première résolution : lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2016-2017

Comptes 2016-2017	Débit	Crédit
Solde au 30.06.2016		26,96
Adhésions et dons		4 890,39
Ventes stylos		708,00
Collecte pièces		342,20
03.08.2016 - Hébergement	22,79	
17.07.2016 - Fret - chèque n° 1779607	1 400,00	
17.08.2016 - Igopost - chèque n° 1779608 - Sacs	367,19	
26.08.2016 - Pichon - chèque n° 1779609 - Cahiers	373,00	
07.10.2016 - Travaux école (toit, tables, fenêtres) + cahiers inscriptions - chèque n° 1779610	608,00	
10.10.2016 - Carte dépôt	7,60	
13.01.2017 - Retrait actes de naissance nouveaux nés	100,00	
14.01.2017 - Métro - fournitures, bûchettes - chèque n° 1779611	39,06	
23.02.2017 - Retrait actes de naissance nouveaux nés	100,00	
23.02.2017 - Retrait Actes élèves CM1	200,00	
27.02.2017 - Métro - Bûchettes - chèque n° 1757048	45,00	
03.03.2017 - Achat 300 stylos - chèque n° 1779612	277,79	
29.03.2017 - Pichon - Cahiers et ardoises - chèque n° 1757049	477,91	
31.03.2017 - Action - 200 sacs à dos - chèque n° 1757050	198,00	
25.04.2017 - Retrait actes de naissance nouveaux nés	100,00	
Total	4 316,34	5 967,55
Solde au 30.06.2017		1 651,21

Réalisations 2016-2017

- Soutien à l'école Koor Jokkel Fay de Nianing
- Envoi de vêtements et fournitures scolaires
- Envoi de vêtements et jouets à la pouponnière Vivre Ensemble de M'Bour
- Supports pédagogiques
- Réparations diverses (toit, fenêtres) et peinture des classes
- Participation à l'inscription d'une élève en Ecole Supérieure
- Déclarations de naissance (un enfant qui n'a pas de certificat de naissance ne peut pas passer l'examen d'entrée en 6^{ème}) et régularisation des dossiers des élèves de CM1.

Projets 2017-2018

- Soutien à l'école Koor Jokkel Fay de Nianing
- Envoi de vêtements et fournitures scolaires
- Envoi de vêtements et jouets à la pouponnière Vivre Ensemble de M'Bour
- Supports pédagogiques
- Rénovation de 2 classes

- Déclarations de naissance (un enfant qui n'a pas de certificat de naissance ne peut pas passer l'examen d'entrée en 6^{ème}) et régularisation des dossiers des élèves de CM1
- Participation partielle à l'inscription d'une élève en 2^{ème} année d'Ecole Supérieure
- Vente d'artisanat sénégalais sur les marchés de Noël
- La Présidente souhaiterait que chaque adhérent puisse faire souscrire une nouvelle adhésion

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'Association pour l'exercice 2016-2017 l'Assemblée Générale approuve ledit document tel qu'il a été présenté. Dès lors quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après débat, l'Assemblée Générale décide de laisser le montant de la cotisation due au titre de l'exercice 2017-2018 inchangé par rapport à 2016-2017, soit : 20 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire

Christine HELAINE
Présidente

Evelyne SENTENAT
Secrétaire

Sylvie GRUNENBAUM
Trésorière



Imprimé par nos soins